



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 1

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Congo pour 2023

Document d'action du programme d'appui à la transition économique verte et à l'amélioration du climat des affaires en République du Congo

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Programme d'appui à la transition économique verte et à l'amélioration du climat des affaires en République du Congo Référence opérationnelle OSPYS: ACT-61591 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Partenariat pour les forêts (République du Congo) ¹ avec la participation de la France et de l'Allemagne
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée en République du Congo
4. Document de programmation	Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) République du Congo sous instrument NDICI 2021-2027
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Domaine prioritaire 1 'Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée' Domaine prioritaire 2 'Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique'
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Tout en visant à contribuer à la réalisation de chaque objectif spécifique du premier domaine prioritaire du PIM pour la République du Congo, l'action vise également à atteindre le premier objectif spécifique du deuxième domaine prioritaire: 'Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, notamment du couvert forestier, par l'utilisation durable des terres et l'amélioration de la gouvernance forestière, la promotion d'une économie forestière et agricole durable'.

¹ [Congo \(Brazzaville\) - Partnership for forests | Team Europe Initiative and Joint Programming tracker \(https://europa.eu/capacity4dev/tei-jp-tracker/tei/congo-brazzaville-partnership-forests\)](https://europa.eu/capacity4dev/tei-jp-tracker/tei/congo-brazzaville-partnership-forests)

7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal : ODD 8 : Accès à des emplois décents</p> <p>Autres ODD significatifs: ODD 1 : Éradication de la pauvreté ODD 2 : Lutte contre la faim ODD 4 : Accès à une éducation de qualité ODD 5 : Égalité entre les sexes ODD 10 : Inégalités réduites ODD 12 : Consommation et production responsables ODD 13 : Lutte contre le changement climatique ODD 14 : Vie aquatique ODD 15 : Vie terrestre</p>			
8 a) Code (s) CAD	<p>310 Agriculture, forêts, pêche (50%) 151 Gouvernement et société civile en général (20%) 312 Foresterie (20%) 410 Protection générale de l'environnement (10%)</p>			
8 b) Principal canal de distribution @	<p>Canal 1 : Organisations non gouvernementales (ONG) et société civile – 20000 Canal 2 : Autre - 90000 Canal 3 : Institutions du secteur public – 10000</p>			
9. Objectifs de dépenses	<p><input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits humains, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education</p>			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET			
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2023-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé: 16 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE: 16 000 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Modalités du projet: Gestion directe par subventions et passation de marchés publics Gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement			

1.2 Résumé de l'Action

L'économie de la République du Congo est fortement dépendante du secteur pétrolier (contribuant à environ 67% du PIB) et des importations alimentaires. Peu diversifiée et avec un taux de pauvreté de 54% et un taux de chômage des jeunes estimé à 26%, elle se caractérise par son manque d'inclusivité. Cependant, le pays possède du potentiel important en matière de développement socio-économique durable et de création d'emplois, notamment grâce à sa richesse en ressources naturelles. Compte tenu de ses caractéristiques, un potentiel particulier pour une transition vers une économie verte et diversifiée au Congo se trouve notamment dans le secteur agroalimentaire, dans l'économie forestière et dans l'écotourisme. Cependant, les obstacles au développement de ces secteurs sont importants et nombreux, incluant notamment: des faiblesses structurelles du secteur privé et de ses acteurs, un

climat des affaires particulièrement défavorable et une gouvernance peu efficace, un accès limité au financement et un manque de compétences professionnelles répondant aux besoins du secteur privé.

Cette action vise à soutenir le développement socio-économique durable et la création d'emplois décents ainsi que de moyens d'existence (‘ livelihoods ’) durables en République du Congo. À cette fin, cette action vise à renforcer la transition vers une économie diversifiée et verte ainsi qu'à améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique. Dans cette démarche, un accent particulier est mis sur les efforts visant à réaliser le potentiel des secteurs économiques à fort potentiel pour la transition verte (mentionnés ci-dessus), à la gestion durable des ressources naturelles (visant également la réduction de la dépendance du pays aux importations de produits alimentaires et de promouvoir la sécurité alimentaire), et à la création d'emplois et de moyens d'existence (‘ livelihoods ’), notamment pour les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables.

Les objectifs spécifiques de cette action sont :

1. Renforcer le secteur privé tout au long des chaînes de valeur sélectionnées, notamment en termes de capacités à produire des produits de qualité de manière durable (approches vertes, circulaires, climato-intelligente etc.) et à accéder aux marchés, et développer des capacités sur le marché du travail congolais correspondant aux besoins d'un secteur privé en transition verte tout en intégrant économiquement en particulier les jeunes, femmes et parties vulnérables de la population;
2. Améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique, notamment en renforçant l'écosystème pour accompagner le développement du secteur privé, et en mobilisant des appuis ciblés pour la mise en œuvre de réformes structurelles (notamment dans le contexte du processus de réformes qui a été lancé dans le cadre du programme entre le Congo et le Fonds monétaire international (FMI)²);
3. Améliorer l'accès aux financements des entreprises à travers des accompagnements ciblés ; et leur accès aux marchés (nationaux et internationaux) en renforçant le système national de contrôle de la qualité.

Les trois objectifs spécifiques de cette action sont interdépendants et complémentaires. En ce qui concerne le renforcement du secteur privé, les secteurs économiques suivants ont été pré-identifiés pour cette action, étant donné leur fort potentiel pour diversifier l'économie et créer des emplois/moyens d'existence durables: (i) le secteur agroalimentaire; (ii) l'économie forestière; (iii) l'écotourisme. En outre, le secteur privé sera renforcé à travers le renforcement de la formation professionnelle centrée sur ces secteurs à titre de mesure transversale.

Cette action vise à contribuer au domaine prioritaire 1 du PIM ‘ Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée ’ et au domaine prioritaire 2 ‘ Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ’. Tout en visant à contribuer à la réalisation de chaque objectif spécifique du premier domaine prioritaire, il vise également à atteindre le premier objectif spécifique du deuxième domaine prioritaire: ‘ Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, notamment du couvert forestier, par l'utilisation durable des terres et l'amélioration de la gouvernance forestière, la promotion d'une économie forestière et agricole durable ’.

Cette action contribue dans son intégralité à l'initiative Team Europe ‘ Partenariat pour les forêts ’ (de l'UE, de la France et de l'Allemagne), notamment en promouvant systématiquement l'agriculture zéro déforestation, l'agroforesterie dans la savane, en appuyant le développement de moyens de subsistance durables et en réduisant la pression sur les écosystèmes forestiers par la chasse d'animaux sauvages/le braconnage et la pêche. Un accent sera mis sur l'appui au développement socio-économique dans les périphéries des parcs nationaux soutenue dans le cadre de l'initiative européenne NaturAfrica. Cette action vise également à compléter les efforts déployés pour améliorer la gouvernance forestière (APV FLEGT). L'action sera également complémentaire au projet pour la gestion durable des terres (PUDT, PAA 2021) dans le cadre de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI).

S'engager résolument dans la transition économique autour de ces objectifs vise à obtenir des progrès significatifs pour le Congo dans la réalisation des principaux ODD suivants : ODD 8 (accès à des emplois décents), ODD 1 (éradication de la pauvreté) ; ODD 2 (lutte contre la faim) ; ODD 4 (accès à une éducation de qualité) ; ODD 5 (égalité entre les sexes) ; ODD 10 (inégalités réduites) ; ODD 12 (consommation et production responsables) ; ODD 13 (lutte contre le changement climatique) ; ODD 14 (vie aquatique) ; ODD 15 (vie terrestre).

² Accord du Fonds monétaire international de janvier 2022 en faveur de la République du Congo au titre de la facilité élargie de crédit (<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2022/English/1COGEA2022001.ashx>)

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

La République du Congo est un pays d'Afrique Centrale avec une population d'environ 5,61 millions habitants. L'économie congolaise est fortement dépendante du secteur pétrolier (qui représente environ deux tiers de son PIB et plus de 50 % des recettes publiques), ce qui rend le pays vulnérable à la volatilité du prix du pétrole. La pandémie de Covid-19 et la forte augmentation des prix alimentaires dans le contexte de la guerre de la Russie contre l'Ukraine ont considérablement affecté la situation économique et sociale du pays, avec une pression considérable sur la population et la prévalence de l'insécurité alimentaire dans la population totale à 52%. Même si récemment le pays bénéficie au niveau global de la hausse des prix du pétrole, cela ne peut masquer plusieurs faiblesses structurelles, notamment: une économie peu diversifiée et non inclusive, une situation macroéconomique particulièrement vulnérable aux chocs extérieurs, un tissu d'entreprises très limité et un climat des affaires particulièrement défavorable.

La stabilité macroéconomique est un défi majeur pour la République du Congo, avec une dette publique atteignant 103,6% du PIB en 2021 et avec plus de la moitié des recettes publiques provenant du secteur pétrolier le pays est très vulnérable aux chocs extérieurs. Selon le FMI, en 2022 la dette publique de la République du Congo est considérée comme 'soutenable' tout en étant classée dans la catégorie 'en détresse' avec des fragilités et des incertitudes élevées. Outre la forte volatilité des prix du pétrole, un autre facteur d'incertitude important pour l'économie congolaise est lié à la capacité du pays à atteindre ses cibles en matière de production de pétrole. Aussi, les réserves de pétrole du pays devraient elles s'épuiser dès 2035, si aucune nouvelle réserve n'est découverte : la croissance actuelle alimentée principalement par le secteur pétrolier n'est donc pas durable à moyen terme. Le pays se trouve à un croisement critique, et le principal défi consiste à diversifier son économie, fondées sur l'amélioration du climat des affaires, des réformes structurelles pour améliorer la gouvernance économique et financière, et le développement d'une croissance inclusive créatrice d'emplois permettant de réduire la pauvreté.

La transition et la diversification économiques au Congo s'appuyant notamment sur le développement écoresponsable des filières agricoles et forestières, et sur la formation professionnelle et le développement du capital humain s'avèrent ainsi urgentes. Dans le contexte actuel, il est notamment indispensable de réduire la vulnérabilité du pays résultant de sa forte dépendance aux importations de produits alimentaires (estimée à 70%). Le Congo dispose d'un énorme potentiel pour diversifier son économie, notamment grâce à sa richesse en ressources naturelles (couverture forestière, divers gisements minéraux) et en écosystèmes riches en biodiversité, à son abondance de terres arables et à une population majoritairement jeune.

Notamment le potentiel pour le développement d'une système agroalimentaire durable est considérable alors que seulement 5% des sols fertiles du pays sont réellement cultivés et que 70% des produits alimentaires consommés au Congo seraient importés. Des opportunités importantes existent également dans l'économie forestière, en particulier pour la création d'emplois dans la transformation du bois, n secteur déjà prioritaire pour la coopération UE-Congo (FLEGT, CAFI, etc.). Avec sa richesse en biodiversité et en écosystèmes exceptionnels et des appuis à la gestion intégrée des aires protégées au Congo, des opportunités pour le développement socio-économique apparaissent également dans le secteur de l'écotourisme.

Le secteur privé au Congo est peu développé et la capacité technique des acteurs (producteurs et transformateurs) reste limitée. Le secteur privé est fragmenté avec d'un côté les grandes entreprises souvent étrangères, principalement liées au pétrole et à l'exploitation des ressources naturelles ; et d'un autre côté, un ensemble de Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) qui opèrent dans les secteurs formels et informels, principalement dans le secteur tertiaire (94%), plus de la moitié exerçant dans le commerce. A peine 5% des MPME congolaises exercent une activité de transformation ou de fabrication. La faiblesse du secteur privé est surtout le résultat de l'absence d'un climat des affaires favorable à l'initiative privée et de politiques encourageant son développement. Quant à la situation sociale, elle est marquée par une pauvreté persistante, actuellement estimée à 54%, et un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes ainsi que des inégalités systématiques entre les genres. L'enseignement technique et professionnel au Congo est insuffisant et il demeure donc une forte inadéquation entre les compétences disponibles parmi la main-d'œuvre congolaise et les besoins du secteur privé.

Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'économie congolaise, notamment dans l'agriculture ou l'artisanat, où elles représentent souvent la majorité numérique des acteurs économiques. L'entrepreneuriat féminin étant important pour la transition économique au Congo, il faut cependant distinguer deux catégories de femmes

entrepreneurs: celles qui le sont par nécessité et celles qui souhaitent développer leur activité. Selon la FAO, environ 95% des femmes rurales travaillent dans l'agriculture, contre 63,8% des hommes. Elles sont responsables de la majeure partie de la production agricole et de presque tous les travaux ménagers (aller chercher de l'eau et du bois de chauffage, transformation et préparer les repas, etc.) La contribution des hommes à l'agriculture familiale consiste à effectuer certains travaux considérés comme aidant les femmes, comme la préparation de la terre et, dans une moindre mesure, la récolte. Les femmes représentent 60% de la main-d'œuvre agricole au Congo et 73% des exploitants agricoles. Elles ne sont pas toujours incluses dans les statistiques de la population économiquement active, car beaucoup d'entre elles pratiquent une agriculture de subsistance, contrairement aux hommes qui travaillent davantage dans les cultures de rente. Leur accès aux ressources est limité, surtout en ce qui concerne la terre. En général, les femmes congolaises économiquement actives ont souvent moins accès aux ressources productives et ont moins de contrôle sur les bénéfices de leur travail. Les femmes congolaises continuent de faire face à des barrières et contraintes pour leur autonomisation économique qui sont liées à la construction sexospécifique de la société qui limite leur capacité à accéder aux informations et aux opportunités économiques.

Le Plan national de développement (PND) 2022-2026 de la République du Congo vise à permettre la mise en place des bases d'une économie forte, diversifiée et résiliente. Dans la perspective de sortir du ' tout pétrole ' et d'assurer la résilience de l'économie congolaise vis-à-vis des chocs, le PND 2022-2026 vise à restructurer l'économie en s'appuyant sur les opportunités qu'offrent les activités porteuses de croissance forte, entre autres: le développement de l'agriculture, de l'industrie, et de l'écotourisme. Le PND fait du renforcement du secteur privé et du climat des affaires des sous-axes stratégiques essentiels pour accompagner la diversification et souligne l'importance d'améliorer la gouvernance et de protéger l'environnement dans cette démarche. Le gouvernement de la République du Congo a adopté en juin 2022 un Plan de Résilience visant à atténuer les effets de la crise alimentaire mondiale sur les ménages, qui inclut entre autres les objectifs de substitution aux importations et d'appui aux producteurs locaux. A noter que la République du Congo a ratifié son appartenance à la Zone de libre échange continentale en Afrique (ZLECAF) et a adopté une stratégie nationale pour sa mise en œuvre. Elle a pour objectif stratégique ' d'accroître de manière significative le volume des échanges de biens et services de la République du Congo vers l'Afrique et le montant des investissements au Congo, à travers le renforcement de la production et de la compétitivité nationale, la diversification de l'économie et une économie inclusive et durable '.

Reconnaissant l'importance de la problématique du changement climatique, la République du Congo a ratifié l'Accord de Paris de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 21 avril 2017. A ce titre, la République du Congo a soumis une Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) ambitieuse, qui prévoit une réduction de ses émissions nationales d'environ 40% et de 32% par rapport, respectivement, au scénario de développement conditionnel de 2025 et 2035, et des objectifs ambitieux en matière d'adaptation au changement climatique.

Cette action est lancée dans le cadre de la coopération bilatérale de l'UE avec la République du Congo pour la période 2021-2027 et contribue aux premier et deuxième domaines prioritaires du programme indicatif multi-annuel: ' (i) Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée ; et (ii) Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique '. Tout en visant à contribuer à la réalisation de chaque objectif spécifique du premier domaine prioritaire, elle porte également sur le premier objectif spécifique du deuxième domaine prioritaire: ' (1) Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, notamment du couvert forestier, par l'utilisation durable des terres et l'amélioration de la gouvernance forestière, la promotion d'une économie forestière et agricole durable '. Cette action contribue dans sa totalité également à l'initiative Team Europe ' Partenariat pour les forêts ', en tant que bras opérationnel du protocole d'accord éponyme entre l'UE et la République du Congo.

Cette action s'appuiera sur les résultats et les leçons tirées des actions précédentes et en cours de l'UE et de l'Équipe Europe, notamment le Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales (11^e FED) et les activités dans le cadre de la Vocational Educational Training (VET) Toolbox de l'UE au niveau national. Elle est également conçue pour assurer la cohérence avec les actions visant à promouvoir la légalité du bois (APV FLEGT), les énergies renouvelables et elle contribue aux objectifs des initiatives régionales, notamment NaturAfrica/ECOFAC et le programme régional visant à promouvoir l'intégration économique régionale. L'action sera également complémentaire au projet pour la gestion durable des terres (PUDT) et autres projets dans le cadre de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI).

Le programme d'appui à la transition économique verte s'inscrit dans les priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et dans les priorités globales de l'UE sur le Pacte vert, l'Agenda 2030 et ses politiques sectorielles ' de la fourche à la fourchette ', ' zéro déforestation ', ' économie circulaire ', ' Plan d'Action genre ' ainsi que ' l'Alliance Afrique -Europe pour des emplois et des investissements durables ', le Plan d'investissement extérieur (EFSD+), le plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE pour la période 2022-2027³ et le plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021–2025 (GAP III)⁴.

Dans le même sens, cette action vise à contribuer de manière transversale aux objectifs du CPDN congolais dans le cadre la CCNUCC en promouvant la transition vers des approches économiques vertes, par exemple en termes de pratiques agricoles durables, qui sont résilientes au changement climatique et ne provoquent pas de déforestation.

2.2 Analyse des problèmes

Composante 1 : Renforcement du secteur privé tout au long des chaînes de valeur prioritaires

1.1. Systèmes agro-alimentaires durables

Malgré une abondance de terres cultivables, un climat relativement favorable et une population jeune, l'agriculture du Congo, au sens large (productions végétales, élevage, pêche continentale et pisciculture), a eu tendance à régresser, reste encore peu développée, et se concentre sur les bassins de production des grands centres urbains du sud du pays. Des études indiquent ainsi que seulement 5% des terres arables sont cultivées et que 70% des produits alimentaires sont importés. En outre, les pratiques de brulis sur défriche conduisent à une déforestation non négligeable. Cette situation s'explique entre autres par la faible attractivité du secteur agricole, due notamment à la faiblesse de la productivité et des revenus générés, mais aussi par un manque de compétitivité avec les importations de produits alimentaires en termes de qualité et de prix.

Sur la base des résultats et des leçons tirées des actions précédentes de l'UE, les défis à relever pour le développement des systèmes agroalimentaires durables concernent notamment le développement de l'agriculture familiale ainsi que la promotion des pratiques durables de culture (zéro déforestation, agroforesterie, etc.), d'élevage et de pêche (pisciculture, pêche continental), respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique. Ces défis concernent également, la valorisation de ces productions grâce au développement de structures de transformation et de commercialisation de produits alimentaires d'origine nationale, qui devraient bénéficier d'un meilleur niveau de qualité et d'hygiène. Cette approche devrait également permettre de renforcer la résilience des moyens de subsistance au changement climatique et aux chocs économiques, et la donc la sécurité alimentaire, notamment des populations vulnérables. Les zones périphériques des parcs nationaux seront également prises en compte, de façon à contribuer au développement des moyens de subsistance durable au bénéfice des populations, diminuant les pressions sur la forêt et la faune sauvage.

1.2. Développement de la chaîne de valeur bois domestique (en promouvant la légalité et durabilité)

La filière bois domestique ne permet actuellement que de couvrir de façon partielle et à un niveau d'adaptation au marché encore insuffisant les besoins de la population en i) bois débités, construction d'habitation, menuiserie, fabrication de meubles, notamment dans les grandes villes du Congo, et ii) bois énergie. Elle dispose néanmoins d'un potentiel important de développement socio-économique durable et de diversification ainsi que de création d'emplois. Dans la filière domestique du bois en particulier, le bois utilisé pour la transformation est fréquemment d'origine incertaine, et est dit ' non légal ' dans le sens où il est impossible de vérifier s'il est conforme à la réglementation nationale sur l'exploitation forestière. À cet égard, le nouveau code forestier contient des mesures visant à améliorer l'organisation de l'exploitation forestière au niveau des petits exploitants/communautés pour le marché national et le développement des PME congolaises dans le secteur, afin de garantir à terme la ' légalisation ' du bois pour le marché national.

Afin d'éviter la dispersion des activités et de tenir compte des limitations budgétaires de cette action, il est proposé de concentrer l'appui de cette action sur la filière domestique du bois, tandis que certains accompagnements pour

³ Communication conjointe 'Youth Action Plan (YAP) in EU external action 2022 – 2027 - Promoting meaningful youth participation and empowerment in EU external action for sustainable development, equality and peace' JOIN(2022) 53 final du 4 octobre 2022

⁴ Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) - Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne. JOIN(2020) 17 final du 25.11.2020

des concessions forestières avec une approche durable seront mobilisés dans le cadre de cette action (par exemple la facilitation de l'accès aux garanties EFSD+). Sur la base des expériences des programmes précédents, il a été identifié que parmi les principaux défis à relever figure le renforcement des capacités des TPME nationales en matière de transformation du bois et de commercialisation des produits finis, dans une approche de chaîne de valeur intégrée, pour une production et transformation plus efficace et une meilleure adaptation au marché. Un accent particulier doit être mis sur la formation continue et l'accompagnement pour assurer la mise en œuvre et l'opérationnalisation du système de traçabilité du bois dans le cadre de l'APV FLEGT (qui s'applique également au bois destiné au marché domestique). En outre, un accompagnement doit être fourni aux petits exploitants pour qu'ils obtiennent les permis nationaux requis pour l'exploitation des forêts communautaires, en garantissant la légalité et en promouvant des méthodes d'exploitation durables. Les aspects liés au bois d'énergie sont principalement traités dans le cadre d'autres actions, notamment dans le cadre du CAFI et l'action UE dédiée aux énergies renouvelables.

1.3. Ecotourisme

Dans le cadre du PND 2022-2026, le tourisme est considéré comme un secteur clé pour la diversification économique. La stratégie nationale et le plan directeur pour le développement durable du tourisme ont été élaborés et validés en 2016. Pour le tourisme, une contribution allant jusqu'à 10% du PIB est visée par le gouvernement congolais, provenant notamment des segments de l'écotourisme. En effet, le secteur de l'écotourisme présente un potentiel particulier en termes de développement socio-économique inclusif et d'emplois décents dans les zones reculées, notamment dans et autour des zones protégées et des sites naturels.

Cependant, le développement du secteur de l'écotourisme au Congo est confronté à des défis particuliers, notamment en termes de compétitivité et de diversité de l'offre, d'accès au pays (visa touristique), de manque de main-d'œuvre qualifiée disponible dans les zones reculées qui correspondent aux besoins du secteur etc. À cet égard, un besoin a été identifié d'améliorer la coordination des acteurs de l'écotourisme, d'encourager la collaboration pour relever les défis communs, de développer et de plaider des positions communes auprès des autorités, et potentiellement également un accompagnement institutionnel pour renforcer la cohérence des politiques liées à l'écotourisme (stratégies, concessions etc.) et en ce qui concerne la promotion de l'offre touristique.

1.4. Formation professionnelle

Bien que l'accès à l'éducation soit relativement élevé au Congo, la qualité de l'enseignement dispensé n'est pas à la hauteur des attentes, notamment pour ce qui est de répondre aux besoins en compétences du secteur privé, et en ce qui concerne des compétences qui permettront la transition vers une économie verte. Pour répondre à ces enjeux il faut notamment renforcer l'écosystème national de la formation professionnelle (institutions publiques et structures de formation) afin de pouvoir fournir une offre de formation professionnelle de meilleure qualité et de permettre l'insertion des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables sur le marché du travail, notamment via des centres de formation dans les secteurs agricole, de la transformation du bois et des services (bâtiment et travaux publics, hôtellerie/restauration). Le lien entre les besoins du secteur privé et les curricula et formations effectuées doit être renforcé systématiquement. Vu le potentiel du secteur de l'écotourisme, il semble important de développer spécifiquement une certification nationale et des formations pour les guides écotouristiques.

Composante 2 : Amélioration du climat des affaires et de la gouvernance économique

2.1. Renforcement des services aux entreprises

La création, la formalisation et le développement des entreprises sont encore trop peu ou pas encadrés et soutenus en République du Congo. Bien que des initiatives soient lancées (création de l'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE)); l'émergence de quelques incubateurs peu structurés ; et le lancement récent du Fonds d'Impulsion de garantie et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises au Congo (FIGA) ; la cohérence de l'écosystème pour l'accompagnement des entreprises doit être renforcée et soutenue afin de mieux soutenir les initiatives privées émergentes (par exemple via un réseau d'incubateurs) et d'accompagner le développement des entreprises. Dans cette démarche, il faut notamment développer et renforcer des services dédiés aux entreprises (helpdesk, arbitrage et de médiation etc.) et favoriser des partenariats entre entreprises afin de contribuer à la transition vers une économie verte. Dans ce cadre, il faut également tenir compte des obstacles spécifiques à l'entrepreneuriat féminin au Congo en termes d'inégalités de genre, qui comprennent entre autres des préjugés sociaux et de responsabilités familiales.

2.2. Climat des affaires et gouvernance économique

Dans le contexte d'un climat des affaires particulièrement défavorable et d'une gouvernance économique peu efficace et faible, le gouvernement a engagé un processus de réforme structurelle dans le cadre de son accord de 2022 avec le FMI au titre de la Facilité élargie de crédit du FMI. Les aspects du processus de réforme comprennent notamment l'amélioration du système de gestion des finances publiques, notamment à travers la digitalisation, l'amélioration de l'efficacité des investissements publics et de marchés publics et leur transparence, des réformes fiscales avec un accent sur les dépenses sociales, une meilleure gestion de la dette publique, amélioration du cadre réglementaire afin d'attirer des investissements privés et la lutte contre la corruption. Les partenaires au développement de la République du Congo se sont engagés à accompagner ce processus, avec le FMI et la Banque mondiale en tant que principaux acteurs. L'UE, en collaboration avec d'autres partenaires comme l'AFD, vise à fournir des appuis complémentaires ciblés au processus global de réformes structurelles afin d'améliorer la gouvernance économique et le climat des affaires. L'assistance technique mise en place dans le cadre de cette action a pour objectif de répondre aux besoins émergents au cours du processus.

Composante 3 : Accès aux financements et promotion du commerce

3.1. Accès aux financements

Le développement du secteur privé en République du Congo est freiné par les difficultés d'accès aux financements. Les acteurs économiques non formels ne peuvent généralement pas bénéficier de crédits. Mais même les MPME du secteur formel n'ont souvent pas les ratios financiers requis pour bénéficier d'un prêt classique et ne disposent pas des garanties exigées par les banques. La faible disponibilité du crédit pour les MPME est également liée à la faiblesse des capacités des entreprises, par exemple en termes de compétences de gestion ou comptabilités, et le recours aux services de conseil n'est pas encore une pratique courante ou est trop coûteux. L'appui apporté par les autorités, comme par exemple l'agence d'appui aux PME, ne permet pas aux entreprises de produire des dossiers de financement effectivement 'bancables', faute de ressources, de capacités et d'équipements.

Une enveloppe de 7 000 000 EUR a été définie pour la République du Congo pour la période 2021-2024 pour des opérations de garantie visant à 'dé-risquer' les investissements, notamment dans l'économie forestière durable et la transformation du bois, la cogénération d'énergie à partir de résidus de transformation, et pour les MPME dans l'agroalimentaire.

3.2. Renforcement du système national qualité

Le développement des chaînes de valeur au Congo nécessite la promotion d'un système fiable de contrôle de la qualité. Cela concerne tous les piliers d'un système de qualité: gestion de la qualité, normalisation, métrologie, évaluation de la conformité, certification et accréditation etc. Au Congo, les infrastructures de qualité sont encore très limitées. L'amélioration de la mise en œuvre et de l'harmonisation des systèmes sanitaires et phytosanitaires est essentielle pour garantir que tout le commerce agricole protège la santé humaine, animale et végétale. L'Union africaine a défini sa politique de qualité en septembre 2021 et a exhorté les États à définir un cadre institutionnel approprié pour la sécurité alimentaire et à disposer d'un laboratoire de référence. Bien que l'UE ait apporté un soutien au Congo à cet égard dans le cadre du 11^e FED, le cadre institutionnel pour ces aspects doit encore être amélioré et un accompagnement des laboratoires engagés dans le contrôle de la qualité est encore nécessaire.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

L'Etat de la République du Congo (autorités nationales et locales) est une partie prenante clé de cette action, notamment à travers le Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, qui est le point focal national du partenariat UE-Congo. D'autres entités publiques particulièrement pertinentes pour cette action comprennent le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le ministère de l'Économie forestière, le ministère des Finances et le ministère des petites et moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du secteur informel. Les autres acteurs clés sont les opérateurs privés, publics, semi-publics et de la société civile, qui sont actifs dans les secteurs d'intervention de cette action. Les organisations de la société civile sont notamment un acteur important dans le cadre de la transformation de l'économie, par exemple en terme de renforcement des capacités des acteurs économiques, de promotion de l'autonomisation économique des femmes ou dans leur rôle d'observateurs du système national de traçabilité et de légalité du bois (APV FLEGT). Les autres partenaires techniques et financiers impliqués dans les secteurs d'interventions de cette action sont également des parties prenantes importants, notamment la Banque mondiale et l'AFD (qui est en lead de l'équipe Europe au Congo pour les aspects liés à la

formation professionnelle). Les bénéficiaires directs sont les citoyens du Congo, vivant dans les zones rurales et les centres urbains ciblés par les projets, qui bénéficieront d'une meilleure sécurité alimentaire, d'une plus grande disponibilité d'emplois décents, d'une meilleure gouvernance et d'une résilience renforcée de l'économie.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général de cette action est de soutenir le développement socio-économique durable et la création d'emplois décents ainsi que de moyens d'existence (' livelihoods ') durables en République du Congo.

À cette fin, cette action vise à renforcer la transition vers une économie diversifiée et verte, et à améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique (visant également la réduction de la dépendance du pays aux importations de produits alimentaires et de promouvoir la sécurité alimentaire).

Les **objectifs spécifiques** de cette action sont : OS1. Renforcer le secteur privé tout au long des chaînes de valeur sélectionnées, notamment en termes de capacités à produire des produits de qualité de manière durable (approches vertes, circulaires, climate-smart) et à accéder aux marchés ; et développer des capacités sur le marché du travail congolais correspondant aux besoins d'un secteur privé en transition verte et intégrant économiquement en particulier des jeunes, des femmes et des parties vulnérables de la population;

1. OS2. Améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique, notamment en renforçant l'écosystème pour accompagner le développement du secteur privé, et en mobilisant des appuis ciblés à la mise en œuvre de réformes structurelles (notamment dans le contexte du processus de réformes qui a été lancé dans le cadre du programme entre le Congo et le FMI);
2. OS3. Améliorer l'accès aux financements des entreprises à travers des accompagnements ciblés ; et leur accès aux marchés (nationaux et internationaux) à travers le renforcement du système national de contrôle de la qualité.

Les objectifs des composants de l'action sont interdépendants et complémentaires. Pour le premier axe d'intervention, les secteurs économiques suivants ont été pré-identifiés, étant donné leur fort potentiel pour diversifier l'économie et créer des emplois/livelihoods durables: (i) le secteur agroalimentaire; (ii) l'économie forestière; et (iii) l'écotourisme. En outre, le secteur privé est renforcé à travers le renforcement de la formation professionnelle, centrée sur ces secteurs, en tant que mesure transversale. Dans cette démarche, un accent particulier sera mis sur l'appui au développement socio-économique dans les bassins de production agroalimentaires traditionnels des principaux marchés, mais également sur les périphéries des parcs nationaux, notamment de ceux qui sont également soutenus dans le cadre de NaturAfrica. À cet égard, l'action vise à compléter les efforts pour le développement des moyens de subsistance durables des populations locales et autochtones dans les périphéries de parcs nationaux afin d'atténuer la pression sur les écosystèmes forestiers résultant notamment du braconnage et de la chasse et la pêche non durable. La contribution de l'UE à la promotion de la chaîne de valeur du bois vise à compléter les efforts déployés pour améliorer la gouvernance forestière (APV FLEGT), en mettant l'accent sur la légalité comme standard minimum et en visant à promouvoir des méthodes de production et de transformation durables. L'action est également complémentaire à d'autres initiatives importantes, comme par exemple le projet pour la gestion durable des terres (PAA 2021) dans le cadre de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) et le programme régional de l'UE pour l'intégration économique.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

Objectif spécifique 1 :

- **Produit 1.1 :** Les capacités des acteurs économique tout au long de chaînes de valeur agro-alimentaires sélectionnées sont renforcées (notamment en terme de capacités de production et de commercialisation), leurs produits répondent davantage aux besoins du marché, sont plus compétitives et plus durables ;
- **Produit 1.2 :** Les capacités des entreprises et acteurs économiques de la chaîne de valeur du bois domestique sont renforcées, y compris leurs capacités à opérer en conformité avec la loi (traçabilité et légalité du bois), et en utilisant des approches durables (y compris des approches circulaires);
- **Produit 1.3 :** Les capacités de coordination et de plaidoyer des acteurs privés et de la société civile intervenant dans le secteur de l'écotourisme sont renforcés et leur dialogue avec les autorités est facilité

ainsi que des capacités institutionnelles publiques visant à développer l'écotourisme d'un point de vue économique et de création d'emplois sont améliorés (éventuel appui institutionnel ponctuel) ;

- **Produit 1.4** : Les capacités institutionnelles, techniques etc. de l'écosystème congolais de la formation professionnelle sont renforcés et les compétences de la population, en particulier des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables, sont améliorés en favorisant leur insertion économique et employabilité en fonction des besoins d'une économie en transition verte.

Objectif spécifique 2 :

- **Produit 2.1** : Les capacités des acteurs fournissant des services d'appui et d'accompagnement visant à faciliter la création et le développement des entreprises sont renforcés, en mettant l'accent sur les entreprises dans les secteurs prioritaires pour la transition économique verte (visant particulièrement l'entrepreneuriat féminin) et les services qui sont offerts aux entreprises par des acteurs tels que les chambres de commerce ou des incubateurs d'entreprises;
- **Produit 2.2** : Les capacités pour mettre en œuvre des réformes visant à améliorer la gouvernance économique et le climat des affaires sont renforcées à travers la mobilisation d'appuis complémentaires (en mettant l'accent sur le processus de réforme structurelle dans le cadre du programme avec le FMI).

Objectif spécifique 3 : Produits attendus :

- **Produit 3.1** : L'accès au financement pour des projets d'investissement dans les secteurs économiques prioritaires (avec un accent particulier sur des investissements verts) est facilité (identification et préparation de projets bancables). Cela implique également l'économie forestière dans un sens large, notamment pour des investissements dans les capacités de transformation du bois;
- **Produit 3.2** : Les capacités du système national de contrôle de la qualité et de normalisation sont renforcées, afin d'améliorer notamment la qualité et la sécurité sanitaire des produits agroalimentaires du Congo.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 : Chaînes de valeur agro-alimentaires

- **Activité 1.1.1.** Accompagnement et formation des acteurs économiques aux différents niveaux des chaînes de valeur agroalimentaires sélectionnées en utilisant ' l'approche cluster ', basée sur un processus d'identification des zones géographiques spécifiques/bénéficiaires, permettant une meilleure réponse à la demande du marché, une plus grande compétitivité et le respect des normes de qualité et d'hygiène, se traduisant par la création d'emplois décents, notamment pour les femmes et les jeunes ;
- **Activité 1.1.2.** Promotion systématiquement des techniques de production, de transformation et de commercialisation ' vertes ', y compris des méthodes de production et de post-récolte durables, climate-smart, zéro-déforestation avec une approche agro-écologique, telles que l'agroforesterie, l'utilisation durable des terres, l'utilisation rationnelle des intrants agricoles, la promotion de l'utilisation d'énergies renouvelables et la valorisation des sous-produits, ainsi que le traitement des déchets et des eaux usées, permettant de créer des moyens de subsistance durables;
- **Activité 1.1.3.** Accompagnement pour la structuration des chaînes de valeurs sélectionnées et la réalisation de projets communs, y compris par exemple des investissements en termes d'équipements collectif , et appui à l'élaboration d'éventuelles demandes de financement y afférentes et, lorsque cela est pertinent et économiquement justifié, subventionner certains de ces investissements⁵, et accompagner leur mise en œuvre en favorisant leur pérennité.

Activités liées au produit 1.2 : Chaîne de valeur du bois domestique

- **Activité 1.2.1.** Accompagnement et formation des acteurs économiques de la chaîne de valeur du bois national, notamment en matière de transformation du bois, en visant l'amélioration de la qualité (en conformité avec les normes), le renforcement de la compétitivité, la réduction des déchets ;
- **Activité 1.2.2.** Sensibilisation, accompagnement et appui à l'application des dispositions légales et réglementaires du code forestier national par les acteurs économiques (système de traçabilité et de légalité;

⁵ Dans le cadre de cette action, des subventions pour des investissements peuvent être envisagées sur la base d'un partage des coûts, lorsque cela est pertinent et économiquement justifié.

obtention de permis) en visant à assurer l'approvisionnement du marché national en bois légal, avec pour objectif à terme de promouvoir des pratiques durables tout au long de la chaîne de valeur ;

- **Activité 1.2.3.** Accompagnement pour la structuration de la filière bois domestique, par exemple en termes de mutualisation des intrants, des équipements et de la commercialisation, et facilitation du financement des investissements communs, comme l'acquisition des équipements pour la transformation du bois, et lorsque cela est pertinent et économiquement justifié, subventionner certains de ces investissements, et accompagner leur mise en œuvre en favorisant leur pérennité.

Activités liées au produit 1.3 : Ecotourisme

- **Activité 1.3.1.** Facilitation de la coordination des acteurs du secteur de l'écotourisme (privés, société civile et publics) afin de lever les obstacles au développement du secteur, et accompagnement dans le développement de synergies, dans la résolution de défis communs, dans la préparation d'une position commune et dans le plaidoyer auprès des autorités.
- **Activité 1.3.2.** Accompagnement des efforts publics pour développer le secteur de l'écotourisme, avec un possible appui institutionnel dédié, par exemple pour contribuer à la définition d'une politique nationale dédiée à l'écotourisme qui encourage également la levée des obstacles à l'écotourisme au niveau sous-régional.

Activités liées au produit 1.4 : Formation professionnelle

- **Activité 1.4.1.** Formation et accompagnement des acteurs de l'écosystème national de la formation professionnelle pour renforcer leurs capacités institutionnelles et d'infrastructures de formation, en cohérence avec les besoins du secteur privé (par exemple pour les centres de formation professionnelle dans les secteurs prioritaires, comme l'agroalimentaire, la transformation du bois; l'hôtellerie/restauration) ;
- **Activité 1.4.2.** Elaboration et/ou mise à jour des curricula de formation professionnelle pour certains secteurs prioritaires en collaboration avec le secteur privé, y compris le développement d'un curriculum national et une certification pour les guides écotouristiques, et appui à la réalisation de formations prioritaires, y compris à travers des mécanismes pour assurer la qualité des formations, avec un accent particulier sur les jeunes, les femmes et les parties vulnérables de la population.

Activités liées au produit 2.1 :Ecosystème pour accompagner et développer le secteur privé

- **Activité 2.1.1.** Appui ciblé aux acteurs qui fournissent des services aux entreprises (tels que de conseil et accompagnement, un helpdesk sur les questions réglementaires/juridiques, des services d'arbitrage et de médiation) pour renforcer notamment leurs capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles ;
- **Activité 2.1.2.** Accompagnement des nouvelles initiatives entrepreneuriales dans les chaînes de valeur prioritaires tout au long de la création et du lancement des entreprises, notamment sur les questions telles que de plan d'affaires, mais aussi sur la qualité des produits, la distribution, le marketing et l'accès au financement; y compris à travers les incubateurs, dont les capacités à fournir un tel accompagnement doivent parfois également être renforcées.

Activités liées au produit 2.2 :Gouvernance économique et climat des affaires

- **Activité 2.2.1.** Accompagnement et appui technique à la mise en œuvre des réformes structurelles qui visent à améliorer la gouvernance économique et le climat des affaires, en toute flexibilité pour pouvoir répondre aux besoins émergents au cours du processus de réforme (qui a été engagé dans le cadre de l'accord du Congo avec le FMI). Cet appui est à lancer en complémentarité et synergie avec des appuis d'autres PTFs, et peut inclure à titre indicatif des études, le renforcement des capacités institutionnelles (formations, assistance technique dans le cadre de révisions réglementaires etc.) ou un renforcement du dialogue/des partenariats public-privé.

Activités liées au produit 3.1 : Accès au financement

- **Activité 3.1.1.** Information, sensibilisation et accompagnement des entreprises congolaises dans leur recherche de financement (EFSD+ et d'autres instruments nationaux et régionaux), y compris un appui à l'élaboration de projets bancables pour des entreprises sélectionnées (possiblement d'un appel à manifestation d'intérêt) dans les secteurs prioritaires pour la transition économique, par exemple en termes des appuis aux études de faisabilité.

Activités liées au produit 3.2 : Amélioration du système de qualité et de normalisation

- **Activité 3.2.1.** Accompagnement et formation des acteurs du système national de contrôle et de normalisation de la qualité, notamment en termes de capacités techniques, coordinations et organisationnelles, par exemple au niveau de laboratoires, en visant à favoriser l'accès des acteurs économiques aux contrôles de qualité à des conditions compétitives ;
- **Activité 3.2.2.** Appui institutionnel aux acteurs réglementaires de qualité et normalisation, par exemple pour la définition d'un cadre juridique approprié pour la politique de sécurité sanitaire des aliments et pour l'accompagnement éventuel du travail préparatoire pour la mise en place d'un laboratoire de référence (conformément aux dispositions de la ZLECAF);
- **Activité 3.2.3.** Sensibilisation, et accompagnement des entreprises congolaises dans la mise en œuvre de leurs démarches en terme de qualité ainsi que de sécurité sanitaire (bonnes pratiques d'hygiène, de production et de transformation etc.).

L'engagement de la contribution de l'UE à l'initiative Team Europe à laquelle cette action se réfère sera complété par d'autres contributions des membres de Team Europe. Il est soumis à la confirmation formelle de la contribution significative de chaque membre respectif le plus tôt possible. Si l'initiative Team Europe et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE peut se poursuivre en dehors d'un cadre cette initiative.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

De part son objet même, le programme contribuera i) à la protection de l'environnement (promotion d'itinéraires techniques de production 'verts', permettant par exemple la conservation de la fertilité des sols et la réduction de l'impact environnemental de l'économie forestière ; l'agroforesterie et agriculture zéro déforestation contribuant à la préservation de forêts primaires et) ; ii) à l'atténuation du changement climatique (agriculture zéro déforestation ; agroforesterie dans la savane) et iii) l'adaptation à celui-ci (variétés et races résistantes aux stress hydriques ; agroforesterie ; systèmes de culture résilients).

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet) : N/A

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet): N/A

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que l'ensemble des activités de formation et d'accompagnement prendront en compte de manière significative les questions de genre et que les femmes seront des bénéficiaires clés quant aux formations et aux appuis, que ce soit sur les chaînes de valeurs, mais aussi en matière de création d'entreprises. De même des mesures pour faciliter la participation des femmes au secteur privé seront développées et des indicateurs devront être définis dans l'ensemble des composants et activités.

Droits humains

Le projet s'attachera à être très transparent et visera à ne pas nuire en matière de droits humains, en particulier lorsque les populations autochtones seront impliquées.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que les activités développées incluront autant que possible des personnes vivant avec un handicap. De même sur les activités de formations professionnelles, des institutions de formation verront leurs capacités améliorées pour faciliter également la participation des personnes vulnérables, incluant des personnes vivant avec un handicap, au marché du travail.

Démocratie

Le projet aura dans ses différentes activités une approche très participative tant au niveau des chaînes de valeur, que sur les réformes à engager pour l'amélioration du climat des affaires.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Permettre aux acteurs des chaînes de valeur de bénéficier de revenus et d'emplois durables et d'encourager les espaces de dialogues entre eux seront des éléments clés de ce programme, ce qui devrait soutenir la sécurité alimentaire et apaiser les conflits possibles.

Réduction des risques de catastrophes

L'ensemble des activités sur les chaînes de valeur tiendront compte des meilleures pratiques pour atténuer le changement climatique, et des politiques européennes sur la 'zéro déforestation'.

Autres considérations, le cas échéant

L'approche 'appel à propositions' en direction des organisations de la société civile (OSC) pour l'appui aux chaînes de valeur agroalimentaires permettra d'adapter et de renforcer leurs capacités, tout en s'assurant d'une place croissante des femmes, au niveau de la gouvernance des activités et au niveau opérationnel. En tant que groupes vulnérables de la population, des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des rapatriés seront inclus en tant que bénéficiaires de cette action.

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
1, 2, 3 et 4	Manque de volonté et/ou capacités de la part des autorités nationales de travailler ensemble et/ ou de travailler avec le secteur privé pour permettre l'amélioration de la gouvernance ou la mise en place d'un système qualité pertinent	Haute	Moyen	Implication des autorités concernées au niveau du pilotage et du suivi de chaque composante de l'action et création d'un comité de pour le programme afin de renforcer la coordination entre les acteurs concernés. Etablissement de feuilles de route comprenant des indicateurs de mise en œuvre mesurables. Approche bottom-up: les activités se feront largement au profit du secteur privé et de ses représentants et avec nombre d'activités en matière d'information/ formation/ transparence/ communication.
1,2 et 4	Un climat des affaires qui reste défavorable en raison de décisions politiques qui donnent des signaux négatifs aux investisseurs potentiels/ au secteur privé	Haute	Moyen	Sensibilisation des autorités à l'importance de donner des signaux positifs au marché et de renforcer la transparence et la prévisibilité. Importance du dialogue public-privé.
1 et 2	Manque d'esprit d'entreprise et manque général d'intérêt des jeunes à s'impliquer dans la	Moyenne	Moyen	Intégration d'activités, notamment au niveau de la première composante, qui visent à favoriser un changement culturel en vue d'une plus grande acceptation

	filière agricole/ agroalimentaire			et d'une plus grande attractivité des emplois relatifs au système agroalimentaire, par exemple une nouvelle phase de la précédente campagne de communication soutenue par l'UE intitulée ' Fier d'être paysan '.
2 et 3	Difficultés dans la mobilisation de l'expertise au niveau national et indisponibilité d'experts internationaux performants pour un engagement en République du Congo	Moyenne	Moyen	Réduction des composants d'assistance technique long terme. Approche principalement basée sur un mix entre assistance technique et une plus grande variété de modalités de mise en œuvre, en particulier en s'appuyant sur les OSC et entreprises locales.
1, 2 et 3	Difficulté à faire émerger des projets d'investissement porteurs d'impact social et environnemental et en même temps ' bancables '.	Moyenne	Moyen	Analyses de contexte, missions exploratoires, actions de communication, sensibilisation via les réseaux publics et privés existants
1	Faible intérêt des institutions financières internationales (IFI dont FEDD+ et EDFI) pour les projets à financer malgré les études de faisabilité du fait de critères liés au montant trop faible des projets soumis car le ticket minimal de financement est trop élevé	Faible	Moyen	Les accompagnements pour l'accès au financement se feront de manière concertée avec d'autres partenaires au développement/d'instruments de financement et des banques locales afin de mobiliser un grand nombre des institutions financières sur les demandes au niveau national.
1, 2	Délais importants pour la fourniture des équipements et procédures d'importation complexes qui risque d'entraîner des retards pour les activités liées à l'amélioration des compétences	Faible	Faible	Encourager les acquisitions/la fabrication locale d'équipements adaptés lorsque cela semble pertinent et faisable, et si besoin identifier un transitaire ayant une expérience approfondie des démarches à l'importation.

Enseignements tirés :

Cette action est basée sur les leçons apprises et les résultats des programmes précédents et en cours sur le développement du secteur privé en République du Congo. Elle est notamment basée sur la revue à mi-parcours du Programme de l'UE pour le renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales (PRCCE2) (11^e FED), qui a clairement indiqué la pertinence de ' l'approche cluster ' dans l'accompagnement de la structuration et du développement des chaînes de valeur prioritaires et a recommandé sa poursuite, également en termes de continuation du soutien aux clusters des acteurs économiques du PRCCE2 lorsque cela fait sens (sur la base d'une étude). Il a également souligné la faible performance et l'inadéquation des modalités de mise en œuvre du PRCCE2 en termes d'assistance technique et de marchés publics de fournitures pour accompagner les clusters. Ce changement dans les modalités de mise en œuvre est également basé sur les bons résultats qui ont été obtenus par des projets agroalimentaires financés par l'UE qui ont été mis en œuvre par des organisations de la société civile. L'évaluation a également confirmé les résultats positifs en matière de climat des affaires qui ont été obtenus dans le cadre de la subvention à la Chambre de commerce de Pointe-Noire et recommande donc une deuxième phase. En ce qui concerne les aspects de qualité, il est recommandé de renforcer la coordination de tous les acteurs impliqués afin de mettre en place un cadre institutionnel crédible et de poursuivre et compléter les efforts qui ont été réalisés dans le cadre du PRCCE2, notamment en ce qui concerne la normalisation et l'accompagnement des laboratoires impliqués dans le contrôle de la qualité.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est de permettre la diversification du paysage économique et la transition vers une économie verte au Congo à travers trois axes :

- 1) Le renforcement des capacités du secteur privé dans les secteurs économiques/chaînes des valeurs présentant un fort potentiel pour la diversification et le verdissement (' greening ') de l'économie. À cet égard, les trois secteurs économiques suivants sont ciblés par cette action: (i) le secteur agroalimentaire; (ii) l'économie forestière; et (iii) l'écotourisme.

Dans le but de promouvoir un système agroalimentaire durable, l'approche de la ferme à la fourchette est appliquée et, à titre indicatif, les chaînes de valeur agroalimentaires suivantes ont été présélectionnées comme prioritaires pour cette action: Manioc; maïs-aviculture; élevage (des petits ruminants comme par exemple des caprins ou porcins); fruits et légumes; pêche continentale et pisciculture. L'approche de l'action s'appuie sur les résultats et les leçons apprises dans le passé, en particulier dans le cadre du programme de l'UE pour renforcer les capacités commerciales et entrepreneuriales (11^e FED), en poursuivant notamment ' l'approche cluster ' pour accompagner les acteurs économiques et renforcer leurs capacités tout au long des chaînes de valeur prioritaires. L'approche cluster signifie que les acteurs économiques à différents niveaux de la même chaîne de valeur se regroupent sous différentes formes dans ' clusters ' pour créer des synergies afin de relever des défis communs et de réaliser des initiatives conjointes. Dans la démarche de promouvoir un système agroalimentaire durable, un accent particulier sera mis sur les zones de production agro-alimentaire traditionnelles, situées principalement dans le Sud du pays qui approvisionnent les grands centres urbains du pays, en promouvant entre autres systématiquement des pratiques agricoles durables en savane, telles que l'agroforesterie. En même temps, l'action interviendra dans les périphéries des parcs nationaux du nord du pays qui sont soutenus par NaturAfrica, avec l'objectif de fournir un soutien complémentaire aux efforts de développement de moyens de subsistance durables pour les communautés locales afin de réduire la pression sur les écosystèmes critiques provenant du braconnage et de la chasse et de la pêche non durables de la faune sauvage. Plus précisément, en termes de départements, dans la partie Sud du pays cette action interviendra à titre indicatif dans les départements de la Bouenza, du Kouilou (couvrant également les périphéries du parc national Conkouati-Douli), du Niari, de la Lékoumou, du Pool et les centres urbains de Brazzaville et Pointe Noire (principalement en ce qui concerne la transformation des produits agroalimentaires aux centres urbains dans le cadre de l'approche de chaîne de valeur de cette action). Dans la partie Nord du pays, cette action interviendra à titre indicatif dans les périphéries des parcs nationaux Nouabalé-Ndoki et Odzala-Kokoua, touchant les départements de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette et de la Cuvette Ouest. Comme mentionné précédemment, concernant l'économie forestière, cette action se concentre sur le renforcement des acteurs économiques de la chaîne de valeur du bois domestique, notamment en ce qui concerne les capacités économiques, ainsi qu'en ce qui concerne la légalité et la durabilité de la chaîne de valeur. En termes de zones d'intervention, ces acteurs sont traditionnellement situés dans les centres urbains pour la transformation du bois, ainsi qu'autour et dans des zones de production forestière dans le sud et le nord du pays.

La composante sur l'écotourisme est un complément ciblé en termes d'assistance technique aux appuis de l'UE pour la gestion intégrée des aires protégées à travers NaturAfrica, afin de promouvoir le développement du secteur.

En tant que mesure à caractère transsectoriel, portant sur tous les chaînes de valeur prioritaires, cette action prévoit un appui dédié à l'amélioration de la formation professionnelle en cohérence avec les besoins d'une économie en transition.

- 2) En ce qui concerne l'axe sur l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance économique, cette action interviendra à deux niveaux: (i) Des appuis techniques au processus de réformes structurelles qui a été engagé dans le cadre du programme entre le Congo et le FMI. Ces appuis techniques sont à lancer en toute flexibilité pour pouvoir répondre aux besoins émergents au cours de la mise en œuvre des réformes et en complémentarité et synergie avec des appuis d'autres PTFs. (ii) Un renforcement des services aux entreprises pour accompagner et appuyer leur création et développement.
- 3) Le troisième axe d'intervention de cette action se focalise de manière transversale sur (i) des appuis pour améliorer l'accès des entreprises aux financements, ainsi que (ii) la poursuite des appuis de l'UE au système national de contrôle de la qualité afin d'améliorer leur accès aux marchés (nationaux et internationaux) (en complément du EFSD+ et des autres programmes régionaux pour la promotion du commerce et l'intégration économique).

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs /valeurs de reference / valeurs cibles / source de données / hypotheses – pas d'activités) :

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Soutenir le développement socio-économique durable et la création d'emplois décents ainsi que de moyens d'existence ('livelihoods') durables en République du Congo. À cette fin, cette action vise à renforcer la transition vers une économie diversifiée et verte, et à l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance économique (visant également la réduction de la dépendance du pays aux importations de produits alimentaires et de promouvoir la sécurité alimentaire).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de chômage, par sexe, âge et personnes handicapées (GERF 1.11 ODD 8.5.2) ; 2. Prévalence de la sous-alimentation (GERF 1.24 ODD 2.1.1) ; 3. Banque mondiale 'Doing Business distance to the frontier score' (GERF 1.13) ; 4. Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté international (GERF 1.23 ODD 1.1.1) ; 5. Importations de produits alimentaires (% des importations de marchandise/% de la consommation alimentaire) ; 6. Revenu moyen des petits producteurs de produits agroalimentaires, par sexe et statut autochtone (GERF 1.1 ODD 2.3.2) ; 7. Nombre d'emplois formels directs liés au secteur forestier (TEI) ; 8. Nombre de touristes écotouristique par an (TEI). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. A identifier au début du projet 2. A identifier au début du projet 3. A identifier au début du projet 4. A identifier au début du projet 5. A identifier au début du projet 6. A identifier au début du projet 7. A identifier au début du projet 8. A identifier au début du projet 	<ol style="list-style-type: none"> 1. A identifier au début du projet 2. A identifier au début du projet 3. A identifier au début du projet 4. A identifier au début du projet 5. A identifier au début du projet 6. A identifier au début du projet 7. A identifier au début du projet 8. A identifier au début du projet 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nations Unies, FMI, Banque Mondiale 2. Nations Unies, FMI, Banque Mondiale 3. Nations Unies, FMI, Banque Mondiale 4. Nations Unies, FMI, Banque Mondiale 6. Banque Mondiale, PAM 7. Institut National de la Statistique, Banque Mondiale, FMI, Nations Unies 8. Institut National de la Statistique, Nations Unies, FMI, Banque Mondiale 	
Effet direct 1	Renforcer le secteur privé tout au long des chaînes de valeur sélectionnées, notamment en termes de capacités à produire des produits de qualité de manière durable (approches vertes, circulaires, climate-smart) et à accéder aux marchés ; et développer des capacités sur le marché du travail congolais correspondant aux besoins d'un secteur privé en transition verte et intégrant économiquement en particulière des jeunes, des femmes et des parties vulnérables de la population.	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. Nombre de petits exploitants ayant bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant à augmenter leur production durable, l'accès aux marchés et/ou la sécurité des terres (GERF 2.1) ; 1.2. Surfaces des écosystèmes agricoles où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec l'appui de l'UE (ha) (GERF 2.2 + TEI) ; 1.3. Nombre de micro, petites et moyennes entreprises appliquant des pratiques de consommation et de 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 A identifier au début du projet 1.2 A identifier au début du projet 1.3 A identifier au début du projet 1.4 A identifier au début du projet 1.5 A identifier au début du projet 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 A identifier au début du projet 1.2 A identifier au début du projet 1.3 A identifier au début du projet 1.4 A identifier au début du projet 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 1.2 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 1.3 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 	Stabilité macroéconomique globale relative; la réforme relative à l'utilisation durable des terres et à l'accès à la terre avance bien (notamment dans le cadre du CAFI).

		production durables avec le soutien de l'UE (GERF 2.6) ; 1.4 Nombre (a) d'emplois, (b) d'emplois verts soutenus/soutenus par l'UE (GERF 2.13) ; 1.5 Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnels/de développement des compétences soutenues par l'UE (à travers des institutions ou sur le lieu de travail) (GERF 2.14).		1.5 A identifier au début du projet	1.4 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 1.5 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	
Effet direct 2	Améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique, notamment en renforçant l'écosystème pour accompagner le développement du secteur privé, et en mobilisant des appuis ciblés à la mise en œuvre de réformes structurelles (notamment dans le contexte du processus de réforme qui a été lancé dans le cadre du programme entre le Congo et le FMI);	2.1. Nombre de processus liés aux pratiques des pays partenaires en matière de commerce, d'investissement et de climat des affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés (GERF 2.15) 2.2 Nombre de processus de réforme liés au climat des affaires et à la gouvernance économique qui ont été appuyés par l'UE 2.3. Nombre d'entreprises accompagnées pour leur création et/ou leur développement avec l'appui de l'UE	2.1. A identifier au début du projet 2.2. A identifier au début du projet 2.3 A identifier au début du projet	2.1 A identifier au début du projet 2.2 A identifier au début du projet 2.3 A identifier au début du projet	2.1 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 2.2 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 2.3 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	Volonté politique et action du gouvernement pour avancer considérablement avec des réformes fondamentales; la dynamique de changement culturel en faveur de l'esprit entrepreneurial et des initiatives commerciales se poursuit
Effet direct 3	Améliorer l'accès aux financements des entreprises à travers des accompagnements ciblés ; et leur accès aux marchés à travers le renforcement du système national de contrôle de la qualité.	3.1. Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE: a) entreprises (GERF 2.17) 3.2. Statut de l'opérationnalisation du système national de contrôle de la qualité/de sécurité sanitaire des aliments au Congo	3.1. A identifier au début du projet 3.2. Non-opérationnel	3.1 A identifier au début du projet 3.2 A identifier au début du projet	Rapports de mise en œuvre, rapports de suivi évaluation	Disponibilité des financements pertinentes (EFSD+ et autres) pour les acteurs au Congo à des conditions raisonnables ; volonté des acteurs du système national de qualité de coordonner et collaborer
Produit 1 lié à l'effet direct 1	Les capacités des acteurs économique tout au long de chaînes de valeur agro-alimentaires sélectionnées sont mieux structurées, renforcées (notamment en terme de capacités de production et de	1.1.1. Nombre d'acteurs agroalimentaires accompagnés dans le cadre de l'action (par sexe / personnes vivant avec un handicap)	1.1.1 A identifier au début du projet 1.1.2. A identifier au début du projet	1.1.1 A identifier au début du projet	1.1.1. Rapports de mise en œuvre, de suivi, et d'évaluation	Amélioration de l'accès au foncier par les autorités ; politique publique encourageant

	commercialisation), leurs produits répondent davantage aux besoins du marché et sont plus compétitives, et plus durables.	1.1.2. Nombres d'acteurs agroalimentaires formés sur des pratiques durables (approches vertes, circulaires, climate-smart) ; 1.1.3. Nombre de personnes avec une perception positive sur les métiers dans l'agroalimentaires (nombres de personnes touchées par exemple par de campagnes ' fier d'être paysan ') 1.1.4 Nombre de projets collectifs d'acteurs agroalimentaires accompagnés et appuyés (par type de projet) 1.1.5 Nombre d'acteurs agroalimentaires ayant augmenté leur niveau de production avec l'appui de l'UE	1.1.3. A identifier au début du projet 1.1.4. A identifier au début du projet 1.1.5. A identifier au début du projet	1.1.2. A identifier au début du projet 1.1.3. A identifier au début du projet 1.1.4. A identifier au début du projet 1.1.5. A identifier au début du projet	1.1.2. Rapports de mise en œuvre, de suivi, et d'évaluation 1.1.3. Rapports de mise en œuvre, de suivi, et d'évaluation 1.1.4 Rapports de mise en œuvre, de suivi, et d'évaluation 1.1.5 Rapports de mise en œuvre, de suivi, et d'évaluation	la production agricole au niveau national
Produit 2 lié à l'effet direct 1	Les capacités des entreprises/acteurs économiques de la chaîne de valeur du bois domestique sont renforcées, y compris leurs capacités à opérer en conformité avec la loi (traçabilité et légalité du bois) et en utilisant des approches durables (y compris des approches circulaires);	1.2.1. Nombre d'acteurs de la chaîne de valeur du bois domestique accompagnés dans le cadre de l'action (par sexe / personnes vivant avec un handicap) 1.2.2. Nombres d'acteurs de la chaîne de valeur du bois domestique formés sur des pratiques durables (approches vertes, circulaires, climate-smart) 1.2.3. Nombre d'acteurs de la chaîne de valeur du bois domestique formés sur des aspects de la légalité et de la traçabilité du bois ; 1.2.4. Nombre de projets collectifs d'acteurs de la chaîne de valeur du bois domestique accompagnés et appuyés (par type de projet, y compris des investissements dans les capacités de transformation du bois)	1.2.1 A identifier au début du projet 1.2.2 A identifier au début du projet 1.2.3 A identifier au début du projet 1.2.4 A identifier au début du projet	1.2.1 A identifier au début du projet 1.2.2 A identifier au début du projet 1.2.3 A identifier au début du projet 1.2.4 A identifier au début du projet	1.2.1 Rapports de mise en œuvre de suivi et d'évaluation 1.2.2 Rapports de mise en œuvre de suivi et d'évaluation 1.2.3 Rapports de mise en œuvre de suivi et d'évaluation 1.2.4 Rapports de mise en œuvre de suivi et d'évaluation	Volonté et action politiques pour mettre en œuvre des réformes afin de permettre une amélioration continue des performances du système national de vérification de la légalité et de la traçabilité du bois ; amélioration de l'accès aux ressources primaires provenant de sources légales pour les acteurs de la chaîne de valeur du bois domestique.
Produit 3 lié à l'effet direct 1	Les capacités de coordination et de plaidoyer des acteurs privés et de la société civile intervenant dans le secteur de l'écotourisme sont renforcés et leur dialogue avec les autorités est facilité, ainsi que des capacités institutionnelles publiques visant à développer l'écotourisme	1.3.1. Nombre de plaidoyers conjoints des acteurs de l'écotourisme préparés et présentés aux autorités avec le soutien de l'UE 1.3.2. Nombre d'acteurs du secteur d'écotourisme participants aux réunions de coordination de	1.3.1 A identifier au début du projet 1.3.2 A identifier au début du projet 1.3.3 A identifier au début du projet	1.3.1 A identifier au début du projet 1.3.2 A identifier au début du projet	1.3.1 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 1.3.2 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	Volonté et action politiques pour améliorer le développement du secteur de l'écotourisme, notamment en facilitant l'accès en

	d'un point de vue économique et de création d'emplois sont améliorés.	concertation (ventilés par sexe et par type d'institution publique/OSC/privé) 1.3.3 Nombre de mesures/réformes publiques visant à promouvoir l'écotourisme soutenues par l'UE		1.3.3 A identifier au début du projet	1.3.3 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	réduisant les obstacles pour les visas touristiques, etc.
Produit 4 lié à l'effet direct 1	Les capacités institutionnelles, techniques etc. de l'écosystème congolais de la formation professionnelle sont renforcés et les compétences de la population, en particulier des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables, sont améliorés en favorisant leur insertion économique et employabilité en fonction des besoins d'une économie en transition verte.	1.4.1. Nombres de personnes ayant reçu une formation professionnelle sur des compétences liées aux secteurs économiques prioritaires de cette action (agroalimentaire, bois, énergies renouvelables, hôtellerie/restauration /éco-guides) (par sexe, statut socio-économique, handicapés, autochtones) 1.4.2. Nombre d'institutions de formations professionnelles appuyées (avec accessibilité/sans accessibilité pour personnes handicapées) 1.4.3. Nombre de curricula/certificats élaborés ou actualisés/adaptés liées aux secteurs économiques prioritaires de cette action (y compris pour les guides écotouristiques) 1.4.4. Nombre de personnes ayant trouvé un emploi/un revenu stable grâce à l'accompagnement du projet (par sexe, statut socio-économique, handicapés, autochtones)	1.4.1 A identifier au début du projet 1.4.2 A identifier au début du projet 1.4.3 A identifier au début du projet 1.4.4 A identifier au début du projet	1.4.1 A identifier au début du projet 1.4.2 A identifier au début du projet 1.4.3 A identifier au début du projet 1.4.4 A identifier au début du projet	1.4.1 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 1.4.2 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 1.4.3 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 1.4.4 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	Volonté et action politiques continues pour améliorer les performances des institutions publiques de formation professionnelle et d'emploi.
Produit 1 lié à l'effet direct 2	Les capacités des acteurs fournissant des services d'appui et d'accompagnement visant à faciliter la création et le développement des entreprises sont renforcés, en mettant l'accent sur les entreprises dans les secteurs prioritaires pour la transition économique verte (visant particulièrement l'entrepreneuriat féminin) et les services qui sont offerts aux entreprises par des acteurs tels que les chambres de commerce ou des incubateurs d'entreprises.	2.1.1. Nombre des entreprises et de créateurs d'entreprises accompagnées et appuyées avec le soutien de l'UE (ventilés par sexe, condition de handicap du propriétaire et secteur économique d'entreprise) 2.1.2. Nombre d'incubateurs d'entreprises/accélérateurs de start-ups appuyés avec le soutien de l'UE (ventilés par secteur d'intérêt) 2.1.3. Nombre de participants au Forum économiques (ventilés par sexe, condition de handicap et par type d'institution publique/OSC/privé) 2.1.4. Nombre de cas traités par les services pour les entreprises tels que	2.1.1. Á identifier au début du projet 2.1.2. Á identifier au début du projet 2.1.3. Á identifier au début du projet 2.1.4. Á identifier au début du projet	2.1.1 Á identifier au début du projet 2.1.2. Á identifier au début du projet 2.1.3. Á identifier au début du projet 2.1.4. Á identifier au début du projet	2.1.1 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 2.1.2 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 2.1.3 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 2.1.4 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	Volonté et action politiques continues pour faciliter le processus de création et de développement des entreprises, y compris en soutenant les structures d'accompagnement, telles que des chambres de commerce et des incubateurs d'entreprises (acteurs non étatiques).

		le service d'arbitrage/ médiation et de helpdesk, avec le soutien de l'UE				
Produit 2 lié à l'effet direct 2	Les capacités pour mettre en œuvre des réformes visant à améliorer la gouvernance économique et le climat des affaires sont renforcées à travers la mobilisation d'appuis complémentaires (en mettant l'accent sur le processus de réforme structurelle dans le cadre du programme avec le FMI).	2.2.1. Nombre de mesures d'appui pour la mise en œuvre de réformes pour améliorer le climat des affaires réalisés avec le soutien de l'UE 2.2.2. Nombre de mesures d'appui pour la mise en œuvre de réformes pour améliorer la gouvernance économique appuyées réalisés avec le soutien de l'UE	2.2.1 A définir au début du projet 2.2.2 A définir au début du projet	2.2.1 A définir au début du projet 2.2.2 A définir au début du projet	2.2.1 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 2.2.2 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	Volonté politique et action pour mettre en œuvre les réformes ; volonté de recevoir des appuis de l'UE) cet égard et réactivité/collaboration correspondante des autorités.
Produit 1 lié à l'effet direct 3	L'accès au financement pour des projets d'investissement dans les secteurs économiques prioritaires (avec un accent particulier sur des investissements verts) est facilité (identification et préparation de projets bancables). Cela implique également l'économie forestière dans un sens large, notamment pour des investissements dans les capacités de transformation du bois.	3.1.1 Nombre d'entreprises informées et sensibilisées aux opportunités de financement favorables qui sont disponibles pour les acteurs au Congo et soutenues par l'UE ; 3.1.2. Nombre de projet d'investissements dans les secteurs prioritaires accompagnés pour déposer une demande de financement (auprès de facilités de financement nationales, régionales ou d'EFSD+) avec le soutien de l'UE (ventilées par sexe du propriétaire et secteur économique) ; 3.1.3. Nombre d'études de faisabilité techniques et financières réalisées avec le soutien de l'UE (dont des investissements verts).	3.1.1. A définir au début du projet 3.1.2. A définir au début du projet 3.1.3 A définir au début du projet	3.1.1 A définir au début du projet 3.1.2 A définir au début du projet 3.1.3 A définir au début du projet	3.1.1 Rapports de mise en œuvre, de suivi d'évaluation 3.1.2 Rapports de mise en œuvre, de suivi d'évaluation 3.1.3 Rapports de mise en œuvre, de suivi d'évaluation	Disponibilité de facilités de financement pertinentes (EFSD+ et autres) pour les acteurs au Congo à des conditions avantageuses.
Produit 2 lié à l'effet direct 3	Les capacités du système national de contrôle de la qualité et de normalisation sont renforcées, afin d'améliorer notamment la qualité et la sécurité sanitaire des produits agroalimentaires du Congo.	3.2.1. Nombre de personnes au sein des laboratoires pertinents formées (ventilées par sexe) 3.2.2. Nombre d'entreprises accompagnées sur les meilleures pratiques d'hygiène et la qualité (ventilées par sexe du propriétaire et secteur économique)	3.2.1 A définir au début du projet 3.2.2 A définir au début du projet 3.2.3 A définir au début du projet 3.2.4 A définir au début du projet	3.2.1 A définir au début du projet 3.2.2 A définir au début du projet 3.2.3 A définir au début du projet 3.2.4 A définir au début du projet	3.2.1 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation 3.2.2 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	Volonté et action politiques pour améliorer le système national de contrôle de la qualité et la sécurité sanitaire des produits ; volonté des acteurs du système national de contrôle de la qualité

		<p>3.2.3. Nombre de documents techniques, régulations, procédures liées à l'amélioration du cadre institutionnel pour le contrôle de la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, élaborées avec le soutien de l'UE</p> <p>3.2.4. Statut des travaux préparatoires pour établir un laboratoire de référence pour la sécurité sanitaire/la contrôle de qualité</p>			<p>3.2.3 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation</p> <p>3.2.4 Rapports de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation</p>	<p>de se coordonner et de collaborer.</p>
--	--	--	--	--	---	---

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République du Congo.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités indicatives décrites à la section 3.2 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 84 mois à compter de la date de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁶.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

4.4.1.1 Subvention(s) contribuant au produit 1.1 - Systèmes agro-alimentaires durables

a.) Objet de la (des) subvention(s)

Des subvention(s) à octroyer par moyen d'un/des appel(s) à propositions, notamment pour la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités des acteurs des chaînes agro-alimentaires prioritaires.

Les produits 3.1 (accès aux financements) et 3.2 (renforcement du système national de gestion de la qualité) seront abordés également de manière transversale.

b.) Type de demandeurs visés

Les demandeurs devront satisfaire aux critères d'éligibilité suivants :

- Être une ONG internationale active dans le domaine du renforcement de capacités du secteur privé, du développement des systèmes agro-alimentaires durables et possédant une expérience sur le terrain en Afrique subsaharienne; ou
- Être une ONG nationale active dans le domaine du renforcement de capacités des acteurs des chaînes agro-alimentaires prioritaires; ou
- Être un organisme compétent en matière de recherche et de formation actif dans le domaine du renforcement de capacités du secteur privé, du développement des systèmes agro-alimentaires durables et possédant une expérience sur le terrain en Afrique subsaharienne;
- Les entités bénéficiaires seront sélectionnées sur la base des critères suivants :
- Expérience préalable en projets dans des secteurs similaires, en République du Congo ou dans la région ;
- Connaissance de la réalité du terrain au Congo ;

⁶ www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant d'identifier les régimes de sanctions. La source des sanctions découle des actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

- Historique des partenariats avec l'UE.

4.4.1.2 Subvention(s) contribuant au produit 1.2 - Chaîne de valeur bois domestique

a.) Objet de la (des) subvention(s)

Subvention(s) pour renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur bois domestique et de faire en sorte que ceux-ci soient approvisionnés en bois ' légal ' .

Les produits 3.1 (accès aux financements) et 3.2 (renforcement du système national de gestion de la qualité) seront abordés également de manière transversale.

b.) Type de demandeurs visés

Etre un/des acteur(s) spécialisé(s) ayant une réputation internationale et des compétences spécialisées dans l'appui au développement du secteur bois et dans la formation aux différentes compétences/professions y associées, avec des références reconnues (avec la possibilité éventuelle d'impliquer des partenaires dans le cadre d'un consortium ou de subvention en cascade).

Les entités bénéficiaires seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- Expérience préalable en projets dans des secteurs similaires, en République du Congo ou dans la région ;
- Avoir une grande expérience dans l'appui à la légalisation et à la certification du bois tropical (en Afrique Centrale) et une expertise sur les modes de production et transformation ' verts ' ;
- Connaissance de la réalité du terrain au Congo ;
- Historique des partenariats avec l'UE.

4.4.1.3 Subvention(s) contribuant au produit 2.1 - Écosystème pour l'accompagnement et le développement des entreprises

a.) Objet de la (des) subvention(s)

Subvention(s) pour accompagner les entreprises dans leur création et leur développement à travers notamment l'amélioration des services aux entreprises et le renforcement du réseau d'incubateurs au Congo.

Les produits 3.1 (accès aux financements) et 3.2 (renforcement du système national de gestion de la qualité) seront abordés également de manière transversale.

b.) Type de demandeurs visés

Un/des acteur(s) spécialisé(s) ayant une expérience substantielle dans la fourniture de services aux entreprises en République du Congo, tels que des services d'arbitrage et de médiation ou de ' helpdesk ' sur les questions réglementaires/juridiques, et dans l'accompagnement des entreprises dans leur développement (avec la possibilité éventuelle d'impliquer des partenaires dans le cadre d'un consortium ou de subvention en cascade).

Les entités bénéficiaires seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- Expérience préalable en projets dans des secteurs similaires, en République du Congo ou dans la région ;
- Connaissance de la réalité du terrain au Congo ;
- Historique des partenariats avec l'UE.

4.4.2 Gestion directe (passation de marchés)

Des passations de marchés seront lancées, contribuant aux objectifs spécifiques/produits suivants :

- OS 1.3 - Écotourisme
- OS 2.2 - Climat des affaires et gouvernance économique ;
- OS 3.1 - Accès aux financements ; et objectif spécifique
- OS 3.2 - Système de qualité de normalisation

4.4.3 Gestion indirecte avec une organisation dont les piliers ont été positivement évalués

Objectif spécifique 1.4 – Formation professionnelle

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement.

Cette mise en œuvre implique le renforcement de l'écosystème congolais de la formation professionnelle et l'amélioration des compétences de la population, en particulier des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables, afin de favoriser leur insertion économique et d'améliorer leur employabilité en fonction des besoins d'une économie en transition verte.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants :

- L'expérience antérieure et actuelle de l'AFD au Congo avec la mise en œuvre de projets visant à renforcer l'écosystème de la formation professionnelle, à améliorer la qualité de l'enseignement technique, à développer des curricula et des diplômes certifiants et à renforcer/équiper des centres/institutions de formations ;
- La bonne connaissance de l'écosystème de formation professionnelle dans le pays bénéficiaire ;
- Synergies potentielles avec d'autres projets exécutés par et avec l'entité choisie, également et dans le cadre de Team Europe au Congo.

4.4.4 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée dans l'épigraphe 4.4.3, le produit 1.4 peut être mis en œuvre en gestion directe par moyen d'un ou plusieurs contrats de subvention (modalité de mise en œuvre mentionnée dans la section 4.4.1).

L'(es) entité(s) bénéficiaire(s) de la subvention sera(ont) sélectionnée(s) sur la base des critères suivants :

- Être une organisation non-gouvernementale internationale/national ou une organisation internationale (intergouvernementale) ayant de l'expérience avec la mise en œuvre de projets visant à renforcer l'écosystème de la formation professionnelle, à améliorer la qualité de l'enseignement technique, à développer des curricula et des diplômes certifiants et à renforcer/équiper des centres/institutions de formations ;
- La bonne connaissance de l'écosystème de formation professionnelle dans le pays bénéficiaire ;
- Synergies potentielles avec d'autres projets, y inclus dans le cadre de Team Europe au Congo ;
- Historique des partenariats avec l'UE.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4		
Produit 1.1 Chaines de valeurs agricoles durables composé de		
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1.1	6 000 000	
Produit 1.2 Chaines de valeur bois nationale composé de		
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1.2	2 000 000	
Produit 1.3 Écotourisme composé de		
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2.1	300 000	
Produit 1.4 Formation professionnelle composé de		
Gestion indirecte avec l'AFD cf. section 4.4.3	3 000 000	
Produit 2.1 Ecosystème d'accompagnement et développement d'entreprises composé de		
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1.3	1 500 000	
Produit 2.2 Gouvernance économique et climat des affaires ; Produit 3.1 Accès aux financements ; et Produit 3.2 Système de qualité et de normalisation composés de		
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2.1	2 200 000	
Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.1	9 500 000	
Passation de marchés — enveloppe totale de la section 4.4.2.1	2 500 000	
Gestion indirecte avec l'AFD – enveloppe totale de la section 4.4.3	3 000 000	
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	200 000	
Provision pour dépenses imprévues	800 000	
Totaux	16 000 000	N.A

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

Au niveau opérationnel, la mise en œuvre technique, administrative et financière du programme sera assurée par :

- Les organisations de la société civile (chefs de consortia) sélectionnées pour le résultat 1.1. ;
- Les entités en charge de la mise en œuvre pour les résultats 1.2. et 2.1 ;
- Le(s) chef de mission(s) pour le résultat 1.3., 2.2., 3.1., et 3.2 ;
- L'AFD pour le résultat 1.4. ;

Des comités de gestion et de coordination au niveau de chaque sous-projet seront mis en place, impliquant également les représentants de l'UE et selon les besoins les autorités publiques concernées. L'ensemble des

entités de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action (système d'accompagnement et de suivi - SAS).

Au niveau stratégique un comité de pilotage (COPIL) sera mis en place et regroupera à titre indicatif :

- Des représentants de la Délégation de l'UE en République du Congo ;
- Des représentants de ministères clés: Agriculture, Forêt, Industrie, Commerce, etc.;
- Des représentants des entités de mise en œuvre/prestataires de service de cette action ;
- Et de manière ad hoc d'autres partenaires pertinents en fonction des thématiques et de besoins.

Le COPIL se réunira au moins annuellement. Les propositions peuvent émaner de l'UE ou du gouvernement. Le comité de pilotage, dont les décisions finales appartiennent à la DUE dans le cadre de la gestion directe de cette action, sera responsable de la discussion stratégique générale de l'action (plan annuels etc.), de l'évaluation de ses performances et de donner des orientations stratégiques et de recommandations aux partenaires de mises en œuvre/prestataires de service. Comme la présente action contribue dans son intégralité au ' Partenariat pour les forêts ' tel qu'établi par le protocole d'accord entre la République du Congo et l'Union européenne, une attention particulière sera portée à l'articulation entre le travail du COPIL ci-dessus évoqué et les groupes de travail (technique et politique) en charge du suivi du ' Partenariat pour les forêts '.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités des partenaires chargés de la mise en œuvre. À cette fin, les partenaires chargés de la mise en œuvre mettent en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élaborent régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données: Des rapports d'activités devront être établis pendant la période de mise en œuvre (intermédiaire et finale) de chaque composants de l'action, incluant des données sur les activités et les résultats obtenus. Les activités réalisées et résultats (intermédiaire et finale) obtenus par chaque entité de mise en œuvre doivent être présentés au COPIL de cette action et seront analysées et suivies par la DUE, les autorités publiques et d'autres parties prenantes. Les rapports d'activités seront généralement accompagnés du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses.

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, des évaluations à mi-parcours et finale pourront être effectuées pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants. Une évaluation sera réalisée pour résoudre des problèmes et tirer des enseignements notamment en cas de poursuite de l'action dans une phase ultérieure et une évaluation finale ou ex-post sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que le projet de transition économique verte est une action qui comprend des aspects innovants pour la transition économique au Congo.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: ' un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une '. Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une ' entité de soutien '. L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme :

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente (ACT-61591): tous les contrats pour cette Action
Groupe d'actions		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	Références des Actions (CRIS#/OPSYS#):
Niveau Contract		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	Produit 1.2 Chaines de valeur bois nationale : CTR de Subvention (gestion directe)
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	Produit 1.3 Écotourisme : CTR Cadre SIEA (gestion directe)
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	Produit 1.4 Formation professionnelle : Convention de contribution ; Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre ou une organisation internationale
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 4	Produit 2.1 Ecosystème d'accompagnement et développement d'entreprises : CTR de Subvention (gestion directe)
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 5	<u>Produit 2.2 Gouvernance économique et climat des affaires ; Produit 3.1 Accès aux financements ; et Produit 3.2 Système de qualité et de normalisation</u> : CTR de service Assistance technique (gestion directe)
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 6	
<input checked="" type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1	<u>Produit 1.1 Chaines de valeurs agricoles durables</u> : Plusieurs (maxi 3) CTR de Subvention (gestion directe)